

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 AVRIL 2010**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL  
SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1  
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2010  
DE LA REGION REUNION**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

Les commissions notent la rapide traduction budgétaire d'un certain nombre de projets que le Président du Conseil régional a annoncé lors de sa présentation des grandes orientations pour la mandature. De ce point de vue, elles relèvent une recherche de cohérence entre le discours et la présentation de la décision modificative faisant notamment état de « *la fin du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise* » (- 67,050 M€ d'AP<sup>1</sup> en investissement et - 10,150 M€ en CP<sup>2</sup>) et du redéploiement des crédits concernés auxquels viennent s'ajouter des crédits complémentaires au profit d'un premier train de mesures jugées prioritaires et présentées selon trois axes :

- un plan de relance régional,
- des mesures nouvelles en matière d'éducation,
- une intervention en matière de continuité territoriale.

**Les commissions du C.E.S.R. souhaitent vivement rencontrer régulièrement les commissions homologues du Conseil régional afin d'une part, de mieux appréhender les orientations pour cette mandature et d'autre part, de partager avec elles leurs réflexions engagées depuis plusieurs années et pouvant être utiles à la mise en œuvre des actions tant celles proposées dans cette décision modificative que celles à venir.**

Au préalable à leur avis, les commissions tiennent à rappeler le rôle essentiel de la Région en matière d'investissement dans l'ensemble de ses secteurs de compétence, en particulier pour ce qui est du développement économique. Elles réitèrent leurs demandes vis-à-vis du Conseil régional afin que les dépenses de fonctionnement ne croissent pas aux dépens de l'investissement lequel doit rester prioritaire pour la collectivité régionale.

### Plan de Relance Régional (63,05 M€ d'AP)

Cette première étape du plan de relance a pour objet de pouvoir engager des travaux de proximité (programme d'équipements culturels et sportifs, petits travaux routiers et programme de revalorisation du patrimoine) qui devraient être lancés rapidement. Toutefois, il n'est pas encore opérationnel, et ses modalités de mise en œuvre doivent encore être précisées.

Le C.E.S.R. l'a souvent souligné au cours de ces dernières années, l'urgence économique et sociale est réelle et les attentes sont fortes. En conséquence, pour ses commissions, il est urgent d'avoir dans les plus brefs délais de l'opérationnalité et d'apporter ainsi des réponses concrètes pour soutenir et relancer l'activité des entreprises au bénéfice de l'emploi.

Il existe trop souvent un décalage entre la perception de la situation de crise actuelle qu'ont les autorités politiques et administratives et le monde économique et social. Ces dernières années de nombreux projets, en particulier du secteur du B.T.P., ont été abandonnés ou suspendus (représentant des sommes importantes) sans avoir de solutions de remplacement rapides. Aussi, pour les commissions, il est primordial et urgent de bien identifier ce qui est souhaitable et possible, d'avoir un planning prévisionnel de démarrage des travaux des projets que la collectivité régionale veut mettre en œuvre. Les entreprises locales doivent avoir des perspectives de commandes pour éviter que ne se développent sentiment de désespérance et chômage.

---

<sup>1</sup> Autorisation de Programme.

<sup>2</sup> Crédit de Paiement.

### *1) Programme d'équipements culturels et sportifs (40 M€ d'AP)*

Les commissions font remarquer qu'au-delà de la subvention à l'investissement accordée aux communes pour développer des équipements culturels et sportifs modernisés, elle devrait être conditionnée par le nécessaire financement de leur fonctionnement et de leur entretien. Elles tiennent à rappeler que ces équipements doivent concourir au-delà de leur objectif premier, à structurer et aménager le territoire. En cela, ils doivent être répartis de manière équilibrée entre les micro-régions mais aussi entre le littoral, les mi-pentes et les Hauts<sup>3</sup>.

Il doit s'agir également, au travers de ce programme, de doter les territoires dépourvus de structures, des moyens de développer et d'entretenir une activité culturelle et sportive. De plus, l'optimisation de ces équipements suppose que des projets culturels et sportifs soient mis en œuvre. Pour ce faire, elles réaffirment leur soutien à tout effort en faveur de la formation et de la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs<sup>4</sup>. Aussi, les subventions accordées aux associations pour leur permettre d'exister et de proposer des projets innovants devront être pérennisées car elles sont gage d'une offre renouvelée et diversifiée.

C'est en ce sens que les commissions se sont maintes fois positionnées tant pour une véritable démocratisation de la culture, que pour une affirmation de l'identité réunionnaise comme vecteur d'ouverture sur le monde, notamment dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer<sup>5</sup>.

En ce qui concerne les structures muséales (Stella Matutina et Maison du Volcan), un programme de réhabilitation lourde était prévu pour 2011. Il s'agira aussi de veiller à une réactualisation des contenus scientifiques et de créer des synergies entre les musées dans le but de permettre « une meilleure accessibilité par une offre tarifaire adaptée »<sup>6</sup>. La mise en place du pass-musée, demandée depuis longtemps par le C.E.S.R., en serait la concrétisation.

Pour ce qui est du sport, les commissions ont toujours salué la recherche d'un partenariat élargi avec les ligues et comités. Elles se sont aussi prononcées en faveur de la mise en place d'équipements sportifs de proximité. Cependant, elles rappellent la nécessité d'une réflexion générale sur la mise en œuvre d'une véritable politique sportive régionale, liant la recherche de performance et d'excellence à son rôle de tremplin et de promoteur de lien social.

### *2) Petits travaux routiers et 3) Programme de revalorisation du patrimoine*

Les commissions notent, en AP, au travers des 20 M€ affectés à l'accélération de petits travaux routiers et des 3,05 M€ destinés au programme de revalorisation du patrimoine culturel, un coup de pouce à la commande publique et donc un soutien aux petites et moyennes entreprises du B.T.P. Il convient d'accélérer au maximum les procédures de passation de marché.

---

<sup>3</sup> Cf. rapport du C.E.S.R. : « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » adopté en Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

<sup>4</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur les documents budgétaires de la Région Réunion (mandature 2004-2010).

<sup>5</sup> Cf. « *Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux Etats généraux de l'Outre-mer* » (Assemblée plénière du 3 juillet 2009).

<sup>6</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2010.

## Education, mesures nouvelles (9 M€ d'AP et de CP en investissement et 1,6 M€ d' AE<sup>7</sup> et de CP en fonctionnement)

Les commissions prennent note des mesures nouvelles proposées pour ce secteur qui totalisent 10,6 M€ de CP, dont 9 M€ en investissement et 1,6 M€ en fonctionnement et qui se traduisent par :

- \* l'acquisition d'ordinateurs portables pour les lycéens à la rentrée d'août 2010 (9 M€),
- \* l'attribution d'une bourse de la réussite pour les bacheliers (1,6 M€).

Elles soulignent que les orientations proposées notamment le PTZ<sup>8</sup>, le programme des ordinateurs portables, la bourse de la réussite, ... à destination des étudiants et des élèves sont de nature à accompagner dans leur réussite les jeunes réunionnais dans leur parcours de formation.

Toutefois, elles s'étonnent de la possibilité d'intervention d'OSEO en ce qui concerne le prêt à taux zéro.

S'agissant du **programme d'acquisition d'ordinateurs portables** en faveur des lycéens de seconde générale, technologique, professionnelle ainsi que les CAP et apprentis de 1<sup>ère</sup> année, les commissions approuvent cette intervention qui contribue à l'égalité des chances dans la société des technologies de l'information et de la communication qui est la nôtre. Bon nombre d'autres Régions avaient déjà mis en place un tel dispositif.

Elles demandent toutefois qu'un accompagnement de ce programme auprès des élèves puisse se faire (initiation, mises en garde, ...). Les commissions soulignent aussi l'éventuel risque de saturation du réseau. Par ailleurs, elles s'interrogent sur la prise en charge du coût des connexions par les élèves hors des établissements scolaires (chez eux notamment).

Elles rappellent ce qu'elles ont toujours préconisé à l'occasion des saisines budgétaires du Conseil régional : au-delà du maintien de l'aide aux manuels scolaires au profit des lycéens et des apprentis, et de la mise en œuvre de la nouvelle mesure proposée, elles souhaitent que soit prise une mesure d'aide à l'acquisition de petits matériels et d'outillage pour les filières techniques et professionnelles, tant pour les lycéens et les apprentis que pour les élèves de BTS.

## Continuité territoriale (8 M€ d'AE et CP en fonctionnement)

Les commissions notent la volonté de la collectivité régionale de participer à parité (8 M€) avec l'Etat, au financement du groupement d'intérêt public (fonds commun de continuité et de mobilité).

Elles constatent que les crédits envisagés s'inscrivent en complément de ceux déjà votés pour la mobilité éducative et professionnelle. Elles réitèrent leurs propositions exprimées notamment dans le bilan de mandature 1998/2004<sup>9</sup> du C.E.S.R., à savoir promouvoir la culture de la mobilité dès le collège (sensibilisation, information, formation).

Plus généralement, les commissions rappellent que le C.E.S.R. a formulé des propositions en matière de mobilité lors de l'élaboration, par le Conseil régional, du cadre d'intervention pour la répartition de la dotation de continuité territoriale<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Autorisation d'Engagement.

<sup>8</sup> PTZ : Prêt à Taux Zéro.

<sup>9</sup> Adopté en Assemblée plénière du C.E.S.R. du 30 novembre 2004.

<sup>10</sup> Cf. « Contribution sur la continuité territoriale » adoptée en Assemblée plénière le 22 juin 2004.

Elles considèrent que ces propositions peuvent servir de base de travail pour la définition des critères d'attribution de la nouvelle dotation. Elles soulignent aussi que la continuité territoriale ne doit pas se limiter à la desserte aérienne ou à la mobilité des personnes. Il convient d'intervenir également sur le transport des marchandises, le coût de la presse nationale ou encore l'accès aux TIC, ...

Par ailleurs, il leur semble impératif de rendre la politique de mobilité plus claire et plus lisible et d'avoir des procédures de suivi et d'évaluation<sup>11</sup>.

-----O-----

Plus généralement, les commissions demandent à être destinataires de la P.P.I. dès que celle-ci sera actualisée.

Elles rappellent que l'analyse prospective qui en découle doit permettre d'apprécier la faisabilité financière dans le temps de l'ensemble des interventions de la collectivité. Aussi, elles réaffirment la nécessité de s'inscrire dans une vision prospective à moyen et long termes fixant les objectifs à atteindre pour les projets retenus, déclinant plusieurs scénarii, analysant les impacts des choix budgétaires et proposant des critères de suivi permettant une évaluation. Celle-ci doit également mettre en évidence les marges de manœuvre de la collectivité.

Dans un contexte de contraintes grandissantes, les commissions soulignent toute l'importance à accorder à l'évaluation des politiques publiques. A ce sujet, elles notent que le Conseil régional prévoit un suivi et une évaluation annuelle de ses actions. Elles adhèrent à cette démarche et considèrent que les modalités d'évaluation (critères, indicateurs, ...) devront être arrêtées rapidement. Dans le cadre du principe de bonne gouvernance, les commissions souhaiteraient que le C.E.S.R. soit associé à ces travaux d'évaluation<sup>12</sup>.

### **Les commissions rappellent quelques préoccupations actuelles pour lesquelles elles souhaitent vivement que soient apportées des réponses :**

L'un des problèmes majeurs dans l'île est le manque de foncier aménagé immédiatement disponible à vocation sociale et économique. La commission «développement économique» n'a constaté aucune évolution du foncier économique ces dernières années. Cette pénurie constitue l'un des freins importants à l'installation d'entreprises nouvelles et au développement du tourisme à la Réunion, d'où la nécessité de maîtriser le foncier économique<sup>13</sup> par la :

- \* mise en place d'une vraie politique foncière par les collectivités pour en même temps avoir à disposition du foncier aménagé et éviter les spéculations,
- \* mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires pour récupérer et/ou occuper les « friches économiques » dans les zones d'activités.

Concernant le SAR, les commissions souhaitent qu'il soit opérationnel (déclinaison dans les SCOT et les PLU) le plus rapidement possible et, de ce fait, qu'il n'y ait pas de remise en cause fondamentale d'un document qui a été longuement et laborieusement négocié.

Elles s'interrogent sur la suite qui sera donnée à l'étude sur les aides régionales aux entreprises et souhaitent vivement avoir l'échéancier de mise en oeuvre des nouveaux dispositifs.

---

<sup>11</sup> Cf. contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » adoptée par l'Assemblée plénière du C.E.S.R. le 4 mars 2010.

<sup>12</sup> Cf. contribution du C.E.S.R. : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » adoptée en Assemblée plénière le 4 mars 2010.

<sup>13</sup> Cf. « Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux Etats Généraux de l'Outre-mer » adoptée par l'Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

Les commissions rappellent qu'elles restent par ailleurs attachées aux problématiques qui lui paraissent essentielles pour le développement et l'aménagement harmonieux du territoire et en priorité :

- le soutien à la réalisation des réseaux d'assainissement à la Réunion et la construction ou la mise à niveau des stations d'épuration,
- le développement des énergies renouvelables pour tendre vers une autonomie énergétique de la Réunion,
- la protection des espaces habités (endiguement des ravines et protection du trait de côte).

La commission «développement économique» informe qu'elle mène actuellement une réflexion sur les technologies de l'information et de la communication à la Réunion. Comme elle l'avait indiqué à maintes reprises, les prix d'accès à Internet à la Réunion doivent être comparables à ceux pratiqués en Métropole au titre de la continuité territoriale numérique (péréquation tarifaire).

Cette baisse de tarification doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres et d'une diversification des services. Devant rédiger prochainement une contribution sur ce sujet, elle souhaite être destinataire des nouvelles perspectives du Conseil régional en la matière.

\_\_\_\_\_ ¶¶¶¶¶¶¶¶ \_\_\_\_\_

A toutes fins utiles, est annexée au présent avis, la liste des travaux du C.E.S.R. depuis 2008 (hors avis sur les documents budgétaires du Conseil régional) - cf. [www.cesr-reunion.fr](http://www.cesr-reunion.fr).

## ANNEXE : TRAVAUX DEPUIS 2008

### Toutes les commissions du C.E.S.R.

- \* Premières réflexions sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer – mars 2008
- \* Avis sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer – mai 2008 ; avis complémentaire en juillet 2008
- \* Première contribution du C.E.S.R. : Réorganisation territoriale de la Réunion (Version du 27 février 2009)
- \* Contribution aux Etats généraux de l'Outre-mer - juillet 2009
- \* Avis sur les Etats généraux de l'Outre-mer – Réunion - août 2009
- \* Avis sur le projet de SAR - octobre 2009

### Commission « Politique régionale »

- \* Contribution sur la communication de la commission européenne sur la stratégie pour les RUP – avril 2008
- \* Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens – mars 2010

### Commission « Développement durable »

- \* Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement – juin 2008
- \* Rapport : « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » – novembre 2008
- \* Avis sur le Predis/Predama - août 2009
- \* Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion 2010-2015 (SDAGE) - septembre 2009

**En cours :** - Fiche sur le logement  
- Rapport sur la problématique électrique à la Réunion

### Commission « Développement économique »

- \* Observations de la commission « Développement économique » sur le projet de rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion – septembre 2008
- \* Avis sur le rapport « Révision à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer » - janvier 2009
- \* Avis sur le rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion – février 2009
- \* Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM – 28 septembre, 2 novembre, 23 novembre et 28 décembre 2009

**En cours :** - Politique en faveur des TIC  
- Aides régionales aux entreprises  
- Foncier économique (actualisation de la note « le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion »- mars 2007)

### Commission « Développement humain »

- \* L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain – novembre 2008
- En cours :** - L'échec de la formation (l'illettrisme)

### Commission « Epanouissement humain »

- \* Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes ; un défi – novembre 2008
  - \* Première contribution sur le projet de plan santé Outre-mer – janvier 2009
- En cours :** - Les Mahorais à la Réunion

### Commissions conjointes « Développement humain » et « Epanouissement humain »

- \* Avis sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales – mars et juillet 2009